

## **CONTRAT DOCTORAL Appel à projets 2019**

Le Collegium Musicæ de Sorbonne Université est un institut pluridisciplinaire fédérant praticiens et chercheurs, réunis autour de la musique comme objet pluridisciplinaire. Il conjugue une dizaine d'institutions, des personnes et des initiatives au service d'une approche transversale de la musique par la synergie créée entre la recherche, la création musicale, la formation, le patrimoine et la diffusion. L'ensemble des expertises et des compétences rassemblées permet au Collegium Musicæ d'envisager des projets de large envergure, sous-tendus par trois orientations thématiques :

- l'instrument de musique hier, aujourd'hui, demain ;
- le corps musicien ;
- les paysages et environnements sonores et musicaux.

### **Projet**

Afin de renforcer la dynamique de recherche de l'institut qui s'inscrit dans le cadre de la politique scientifique de Sorbonne Université, un contrat doctoral a été attribué au Collegium Musicæ en vue d'un recrutement à l'automne 2019. Ce contrat soutiendra un projet de recherche pluridisciplinaire en lien avec l'une des trois thématiques scientifiques du Collegium Musicæ.

### **Éligibilité**

Le projet sera dirigé par un enseignant-chercheur ou chercheur d'une unité affiliée à une école doctorale de Sorbonne Université\*. Il sera co-encadré par deux enseignants-chercheurs ou chercheurs appartenant à deux laboratoires de recherche différents impliqués dans l'Institut Collegium Musicæ. Le Collegium Musicæ privilégiera les projets en lien avec la musique, qui présentent une dimension interdisciplinaire entre humanités et sciences exactes.

Le projet doctoral soumis devra avoir été préalablement validé par l'une des écoles doctorales concernées.

### **Le dossier scientifique comportera les éléments suivants (en français ou en anglais) :**

- un projet de thèse détaillé, présentant le sujet, l'encadrement, le laboratoire d'accueil
- un CV détaillé du candidat
- une lettre de motivation du candidat
- un relevé de notes de la formation antérieurement suivie par le candidat et ouvrant droit à l'inscription en doctorat
- un avis du responsable de la formation ouvrant le droit à l'inscription en doctorat permettant notamment de situer le candidat dans sa promotion
- un avis personnalisé d'un responsable académique ayant suivi un travail de recherche mené par le candidat (stage de M2, projet de recherche, séminaire, etc.), sur les qualités de chercheur et sur la capacité du candidat à collaborer
- un avis de chacun des encadrants de thèse sur la candidature

Des lettres de recommandation circonstanciées sur l'adéquation entre projet et candidat pourront être jointes.

### **Commission**

La commission de recrutement sera constituée en excluant du vote tout encadrant potentiel porteur d'un des projets doctoraux soumis. Elle sera présidée par le directeur du Collegium Musicæ (en principe votant, sauf s'il est porteur d'un des projets soumis), et composée de :

- un représentant de chacune des écoles doctorales de rattachement concernées
- un représentant de chacune des équipes de recherche du Collegium Musicæ

### Pré-sélection des dossiers

Selon le nombre de dossiers de candidature reçus, une pré-sélection des dossiers pourra être menée par une représentation de la commission, restreinte au directeur du Collegium Musicæ et aux représentants des équipes de recherche du Collegium Musicæ, dans les mêmes conditions que ci-dessus concernant les éventuels porteurs de projets.

### Audition

Les candidats sélectionnés seront auditionnés par la commission selon le format :

- présentation orale de 10 min en français ou en anglais développant le cursus du candidat, le travail de recherche M2 (ou équivalent) et le projet doctoral
- discussion de 10 min avec la commission  
Les candidats disposeront d'un vidéoprojecteur et d'un système de diffusion sonore stéréophonique.

Dans le cas de candidats résidant à l'étranger à la date de l'audition, une présentation à distance pourra être envisagée sur demande justifiée du candidat.

### Critères d'évaluation des dossiers et des auditions

- l'aptitude du candidat à la recherche
- la qualité du parcours académique
- la pertinence du projet par rapport aux thématiques de recherche du Collegium Musicæ
- la clarté des objectifs scientifiques de la thèse
- le rôle et la contribution de chacune des disciplines

### Déroulement de la procédure

La soumission des propositions se fait par l'envoi du dossier complet sous forme électronique (format zip) à : [collegium.musicæ@listes.sorbonne-universite.fr](mailto:collegium.musicæ@listes.sorbonne-universite.fr)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

### Contact

Pour tout renseignement relatif au processus de soumission, écrire au directeur du Collegium Musicæ : [benoit.fabre@sorbonne-universite.fr](mailto:benoit.fabre@sorbonne-universite.fr)

### Calendrier prévisionnel

22 mai 2019	lancement de l'appel à candidature
14 juin 2019	date limite de dépôt des candidatures
24 juin-1 <sup>er</sup> juillet 2019	audition des candidats sélectionnés
2 juillet 2019	sélection des projets et notification des résultats aux candidats
automne 2019	mise en place du contrat doctoral

### \* Liste des écoles doctorales

- École Doctorale 433 « Concepts et Langages », Sorbonne Université
- École doctorale « Edite de Paris », Sorbonne Université
- École doctorale 391 « Sciences mécaniques, acoustique, électronique et robotique de Paris » Sorbonne Université
- École doctorale 227 « Sciences de la Nature et de l'Homme : écologie et évolution », MNHN-Sorbonne Université